

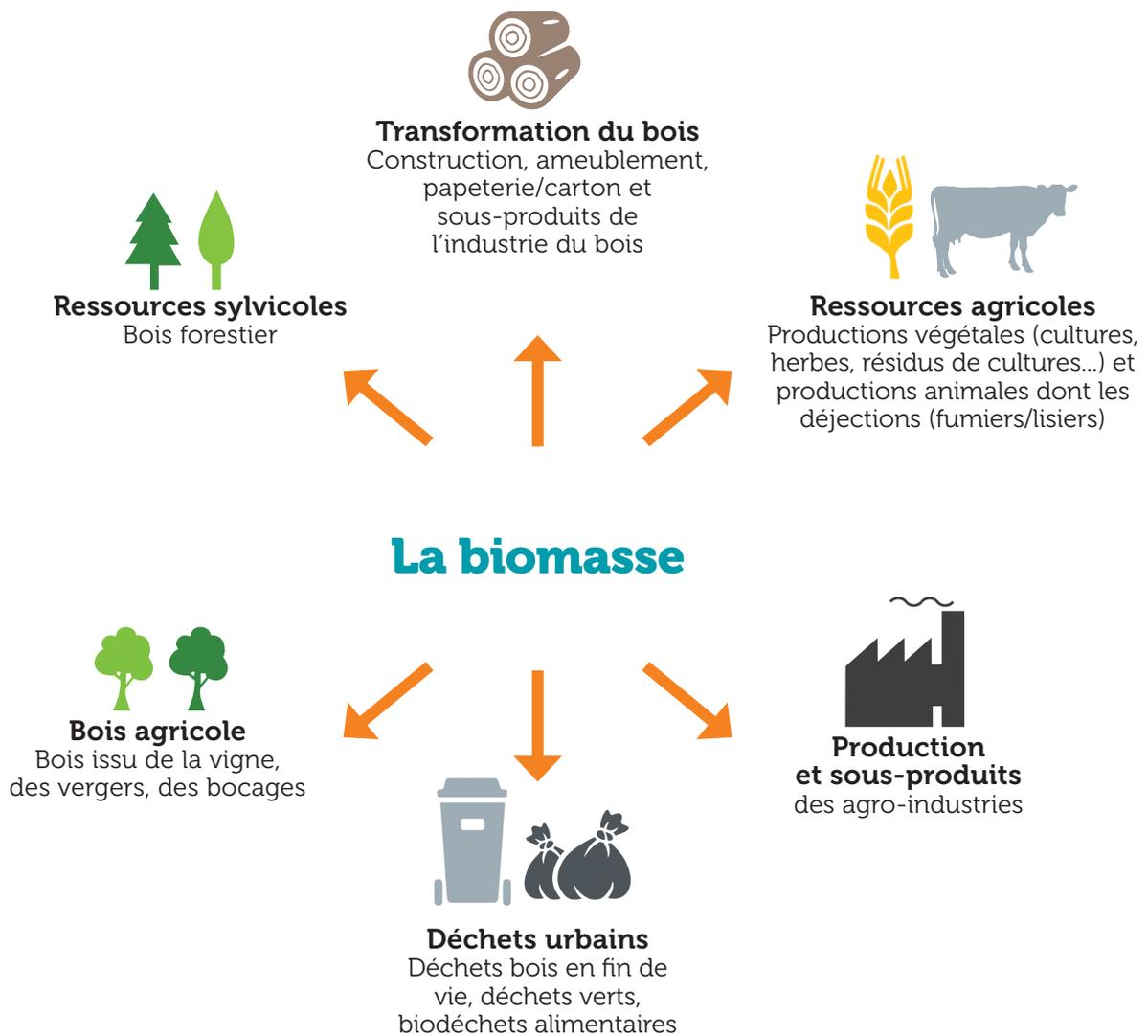
Pourquoi un schéma régional biomasse en Grand Est ?



LA BIOMASSE, C'EST QUOI ?

C'est la matière produite par les arbres, les plantes, les animaux... : cultures agricoles, bois, déjections animales...

Mais aussi les résidus de son utilisation par l'homme : déchets des industries agroalimentaires, résidus organiques de nos poubelles, sciures de l'industrie du bois...



POURQUOI FAIRE DE L'ÉNERGIE AVEC DE LA BIOMASSE ?

Pour lutter contre l'effet de serre et le réchauffement climatique :

► nous devons réduire notre dépendance aux énergies fossiles

(charbon, pétrole, gaz naturel) génératrices de gaz à effet de serre.

Objectifs nationaux

- ✓ Neutralité carbone de la France en 2050
- ✓ Diviser au moins par 6 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (par rapport à 1990)
- ✓ Réduire de 40% la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030 (par rapport à 2012)

Objectifs en Grand Est

- ✓ Devenir une région à énergie positive et bas carbone d'ici 2050
- ✓ Réduire de 77% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050
- ✓ Réduire de 46% la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030 (par rapport à 2012)

► nous devons accélérer le développement des énergies renouvelables

(solaire, hydroélectricité, éolien, biomasse, géothermie), inépuisables et moins polluantes.

Objectifs nationaux

- ✓ 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030

Objectifs en Grand Est

- ✓ 41% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030

POURQUOI ÉLABORER UN SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE ?



Pour analyser comment la biomasse est produite, mobilisée et consommée en région Grand Est



Pour fixer des objectifs d'utilisation de la biomasse en fonction des capacités de production de la région Grand Est, satisfaire les besoins en bioénergie sans nuire aux autres usages et dans de bonnes conditions environnementales



Pour définir des actions qui mobiliseront pour des besoins énergétiques, une biomasse disponible et jusqu'alors inutilisée

Quels sont les objectifs du Schéma Régional Biomasse d'ici 2050 ?

La consommation d'énergie issue de la biomasse devra atteindre 40%, soit la mobilisation sur une année de :

- ▶ **6** millions de m³ de bois
- ▶ **24** millions de tonnes de matières agricoles
- ▶ **620 000** tonnes de biodéchets

QUELLES SONT LES ORIENTATIONS ?



Orientation 1 : Approfondir et diffuser les connaissances sur la filière bois



5 actions



Orientation 2 : Améliorer la mobilisation des biodéchets



6 actions



Orientation 3 : Agir en faveur d'une méthanisation durable



21 actions

QUELLES SONT LES ACTIONS ?

32 actions concrètes parmi lesquelles :



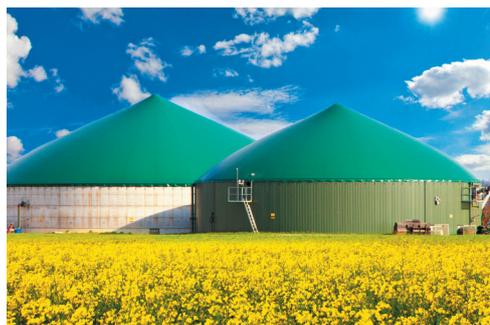
des actions de promotion de l'utilisation locale de la biomasse bois



la création d'un observatoire des biodéchets



le renforcement du suivi de la filière méthanisation et des bonnes pratiques agricoles (production et épandage)

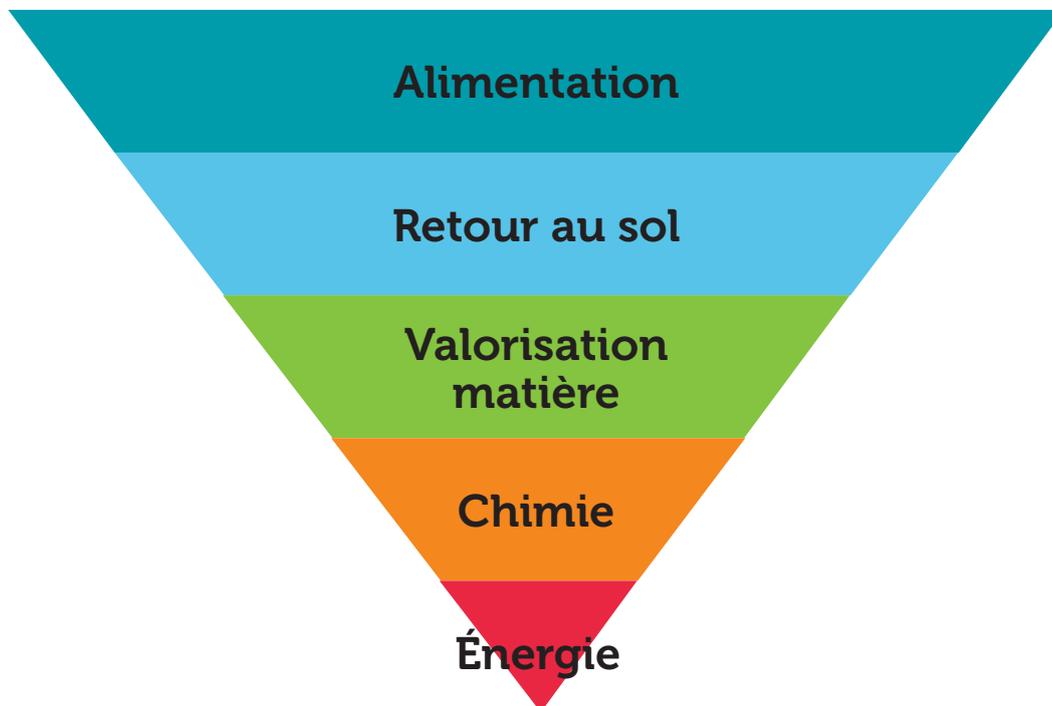


LES IDÉES REÇUES SUR LA BIOMASSE

1. Les objectifs du Schéma Régional Biomasse (SRB) sont-ils vraiment compatibles avec nos besoins alimentaires ?

- ✓ **OUI**, le SRB repose sur le principe d'utilisation « en cascade » de la biomasse. C'est-à-dire maximiser la valeur des produits et utiliser les ressources de manière efficace. L'utilisation première de la biomasse est l'alimentation de l'homme et de l'animal.

La hiérarchie des usages de la biomasse



- ✓ Considérer la valeur intrinsèque de la biomasse (biodiversité, stockage carbone...)

- ✓ Diminuer la production de déchets

- ✓ Favoriser le réemploi et le recyclage



2. Y a-t-il des usages plus nobles à privilégier pour le bois ?

✓ **OUI**, le respect de la hiérarchie des usages est une volonté de la filière forêt-bois. Le « bois construction » est la première valorisation du bois en Grand Est. La production de bois destiné à la construction ou la fabrication d'équipements génère des sous-produits qui peuvent être valorisés sous forme de panneaux, de pâte à papier ou encore d'énergie.

3. Est-ce que les objectifs du SRB vont conduire à déforester ?

✓ **NON**, les objectifs du SRB en matière d'utilisation des ressources forestières tous usages confondus sont inférieurs à la production biologique annuelle de nos forêts. Celles-ci continueront donc de croître et stocker du carbone. L'exploitation raisonnée des forêts vise à préparer leur adaptation au changement climatique car certaines essences autochtones sont menacées de dépérissement par les épisodes caniculaires plus fréquents et les parasites.

4. L'installation de chaufferies bois ou de méthanisation présente-t-elle un bilan positif pour notre environnement ?

✓ **OUI**, ces installations présentent un bilan favorable si elles sont bien conçues et bien exploitées afin d'éviter les risques d'effets indésirables (pollution de l'eau, de l'air, du sol, du paysage, etc.) et d'optimiser les bénéfices (production énergétique locale renouvelable, valorisation des déchets, amélioration de la couverture des sols, réduction de l'usage d'engrais chimiques, etc.). C'est pourquoi, en complément du cadre réglementaire, le SRB prévoit des actions sur la filière bois énergie et en faveur d'une méthanisation durable comme accompagner les porteurs de projets, sécuriser les approvisionnements en conservant des pratiques raisonnées, améliorer la gestion des digestats, maximiser la création de valeurs sur le territoire.

5. La mobilisation de la biomasse prévue au SRB contribue-t-elle à l'objectif de devenir une région à énergie positive en 2050 ?

✓ **OUI**, dans les trajectoires indicatives régionales de développement, la valorisation énergétique de la biomasse représenterait, en 2050, la moitié de la production d'énergies renouvelables totale de la région en complément de l'éolien, du solaire, de l'hydraulique et de la géothermie. Mais pour atteindre cet objectif, il sera aussi nécessaire de réduire notre consommation d'énergie.



En savoir plus sur le SRB :
www.grandest.fr
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr



Direction régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt - Grand Est
3 rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526
51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 55 74 11 0

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement - Grand Est
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 Metz Cedex 03
Tél. 03 87 62 81 00

Ademe - Agence de la transition énergétique
34 avenue André Malraux
57000 Metz
Tél. 03 87 20 02 90



L'Europe s'invente chez nous

Siège du Conseil Régional • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Hôtel de Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

Retrouvez-nous sur     